

RÉSOLUTION

Berne, le 6 novembre 2015

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ(E)S

L'AVENIR DE LA PRÉVOYANCE VIEILLESSE REPOSE SUR LE RENFORCEMENT DE L'AVS

Celles et ceux qui prennent leur retraite ces prochaines années tremblent toujours plus pour leur sécurité financière. Les rentes AVS ne suivent pas l'évolution des salaires. Elles couvrent une part toujours plus modeste du dernier salaire et les rentes des caisses de pension chutent. Les travailleurs et travailleuses ont dû verser toujours plus de cotisations aux caisses de pension pour devoir, en même temps, accepter des réductions des prestations.

Cette spirale descendante doit être stoppée. Il faut améliorer les rentes de l'AVS et ainsi la renforcer. Notre initiative populaire AVSplus vient à la rescousse et améliore de manière efficace et sûre le niveau des rentes de la grande majorité des retraité-e-s actuels et futurs. En 2016, l'Union syndicale suisse va s'investir de toutes ses forces et en collaboration avec d'autres fédérations pour que l'initiative AVSplus soit acceptée.

Un « oui » à AVSplus est aussi notre réponse aux attaques contre la prévoyance vieillesse.

- Contre l'alarmisme dans la prévoyance professionnelle: l'AVS est solide. Elle doit être développée pour le bien de la grande majorité de la population.
- Contre les tentatives de rompre la solidarité entre les générations : les jeunes profitent aussi d'un financement solidaire de la prévoyance vieillesse.
- Contre les détériorations de rentes par les caisses de pension: le niveau général des rentes doit être stabilisé par des rentes AVS plus élevées.

Notre revendication de renforcer l'AVS et d'améliorer les rentes AVS ont trouvé un écho au Conseil des Etats. La chambre haute a traité la proposition du Conseil fédéral pour la Prévoyance vieillesse 2020. Il a supprimé les détériorations prévues dans l'AVS, sauf le relèvement de l'âge de la retraite des femmes, et s'est prononcé en faveur d'une hausse des rentes AVS. C'est positif, cela améliore sensiblement la couverture de rente insuffisante des salarié-e-s qui ont des revenus moyens ou bas de 840 francs par année pour les personnes seules et d'un montant allant jusqu'à 2700 francs pour les couples. Deux épines restent quand même dans cette révision. L'USS refuse le relèvement de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans. Le relèvement de l'âge de la retraite équivaut à une baisse des prestations qui touche durement les femmes. L'introduction d'une flexibilisation de l'âge de la retraite entre 62 et 70 ans, en lieu et place d'un âge de la retraite légal, recèle le danger que pour une rente correcte, on doive travailler plus longtemps. Nous refusons aussi la baisse du taux de conversion à 6 %. Les rentes du deuxième pilier obligatoire sont de toute manière déjà trop basses, de nouvelles dégradations ne peuvent être tolérées. Le Conseil national doit maintenant supprimer cette baisse de prestations.

L'USS et ses fédérations sont prêtes à mobiliser pour donner du poids à leurs revendications.